

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/076

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
27/06/2024	Présents	31
	Représentés :	4
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE TROIS JUILLET, A VINGT HEURES HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 27 juin 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine , M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone , M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
Mme MARMECHE Christiane ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme MENEY Maryse ayant donnée pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240703-DEL2024-076-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/076

Demande de subvention au *Conseil Départemental du Val d'Oise* au titre du *Fonds Val d'Oise Territoires* pour la réalisation de la liaison n°1 prévue au sein du schéma directeur cyclable communal

Rapporteur : Monsieur Quentin DUFOUR, Adjoint à la Maire délégué au Développement Durable

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2331-6 4° et L. 1111-10 ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « loi LOM » ;

VU le *Plan Vélo du Val d'Oise* adopté lors de l'assemblée départementale du 20 décembre 2019 ;

VU la délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise n°2-36 du 17 juin 2022 portant révision du dispositif départemental d'aides à l'investissement des communes et groupements de communes, désormais intitulé *Fonds Val d'Oise et Territoires* ;

VU la délibération n° 2023/180 du Conseil Municipal du 18 octobre 2023 portant approbation du schéma directeur cyclable et de son programme triennal d'action ;

CONSIDÉRANT que dans l'optique de développer l'offre de mobilité durable à l'échelle de son territoire, la commune d'Eaubonne a souhaité mettre en place son Schéma Directeur Cyclable afin de cadrer sa politique cyclable ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite procéder à la réalisation de la liaison n°1 de son schéma directeur cyclable reliant le centre-ville à la gare d'Ermont-Eaubonne ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite également accroître son offre de stationnement vélo à l'échelle de son territoire ;

CONSIDÉRANT que les opérations précitées sont prévues et détaillées au sein du Schéma Directeur cyclable susmentionné et dans son programme d'action 2024-2026 ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ces aménagements cyclables permettra de répondre en partie aux enjeux de mobilité sur le territoire en contribuant ainsi au renforcement de l'équilibre des modes de déplacements et en favorisant les modes de déplacements actifs et peu polluants ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de la réalisation de la liaison n° 1 est évalué à 373 852,91 € HT soit 448 623,49 € TTC où la part intégrant la demande de subvention est estimée à 179 691,16 € HT soit 215 629,39 € TTC ;

CONSIDÉRANT que le budget prévisionnel alloué dans le cadre du programme d'action 2024-2026 attrayant à la mise en place de dispositif de stationnement est de 20 000 € par an ;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux objectifs susmentionnés, le Conseil Départemental du Val d'Oise a notamment inclus au sein du *Fonds Val d'Oise territoires* encadrant les subventions départementales en investissement destinées aux communes, un dispositif intitulé « *développement des infrastructures et services favorisant les mobilités douces* » ;

CONSIDÉRANT que le dispositif précité prévoit un taux de subventionnement de 25 % plafonné à 550 € par mètre linéaire d'aménagement cyclable nouvellement réalisé, 150 € par mètre linéaire de signalisation de jalonnement et 1 000 € par dispositif de stationnement ;

CONSIDÉRANT que le projet de création de la liaison n° 1 à l'échelle de la commune est pleinement éligible au dispositif susmentionné et que la commune d'Eaubonne, en tant que collectivité située sur le territoire du Département du Val d'Oise, souhaite donc à ce titre déposer une demande de subvention portant sur la réalisation de cette liaison cyclable prévue au sein du Schéma Directeur cyclable communal, dont le coût total prévisionnel intégrant la demande de subvention est estimé à 179 691,16 € HT soit 215 629,39 € TTC ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* du 20 juin 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité (29 voix pour) des suffrages exprimés,

29 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits ;

6 abstentions : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée.

✚ **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du *Conseil Départemental du Val d'Oise* au titre du *Fonds Val d'Oise Territoires* et plus particulièrement du dispositif intitulé *développement des infrastructures et services favorisant les mobilités douces* pour l'opération portant sur la réalisation de la liaison n°1 reliant le Centre-Ville à la Gare d'Ermont-Eaubonne prévue au sein du schéma directeur communal, dont le coût total prévisionnel intégrant la demande de subvention est estimé à 179 691,16 € HT soit 215 629,39 € TTC ;

✚ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du *Conseil Départemental du Val d'Oise* au titre du dispositif du *Fonds Val d'Oise Territoires* intitulé *développement des infrastructures et services favorisant les mobilités douces* pour la mise en place de dispositifs de stationnement vélos ;

✚ **ARTICLE 3 : AUTORISE** Madame la Maire à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention ;

✚ **ARTICLE 4 : DIT** que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet ; en respectant un minimum de 20 % de financement sur fonds propres ;

✚ **ARTICLE 5 : PRÉCISE** que les dépenses relatives à la présente opération sont inscrites au budget communal 2024 et que les éventuelles recettes le seront également.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**


Quentin DUFOR

**La Maire,
Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération
Val Parisis,**


Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylian SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240703-DEL2024-076-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2024